

Implosion annoncée de l'Union sacrée : Katumbi tire à bout portant sur Tshisekedi

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 498 du vendredi 22 au dimanche 24 octobre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Affaire Bukanga-Lonzo : pas de visa pour l'avocat français de Matata

P. 2

Tony Mwaba, déterminé comme jamais : « La gratuité de l'enseignement de base est irréversible »

Jeudi devant la presse, Tony Mwaba, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, était à la défensive pour défendre le programme gouvernemental qu'il met en œuvre dans le sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et technique. Alors que la rentrée scolaire, en vigueur depuis le 4 octobre 2021, bat de l'aile, Tony Mwaba se veut plutôt optimiste ! « Il n'y pas de grève dans les écoles. C'est juste une action anti-gratuité. Nous assistons à une sorte de manipulation », a dit le ministre de l'EPST sur les antennes de la télévision nationale. P. 12



PARLONS-EN Avis des turbulences

ECONEWS

L'espace sociopolitique de la République Démocratique du Congo va traverser à coup sûr une zone de fortes turbulences. Si rien n'est fait, les jours à venir risquent de provoquer une rupture difficile à raccommoder. Les acteurs ont démontré que rien ne peut les arrêter parce qu'ils se sont mis d'accord sur une chose : ne pas se mettre d'accord pour aider le peuple à sortir de sa situation actuelle et le pays du marasme généralisé qui le caractérise.

Dans l'opinion publique, des questions taraudent les esprits. Comment comprendre que le Chef de l'Etat puisse refuser d'examiner une réserve sur la moralité de celui qui devra diriger la Commission électorale...

(Lire page 2)

Dispromalt récupère ses droits sur la coupole du stade des Martyrs

P. 5

La République Démocratique du Congo malade de ses frontières !

PP. 6,8

Affaire Bukanga-Lonzo : pas de visa pour l'avocat français de Matata

«Vous n'y échapperez pas !» On se rappelle encore de cette phrase lancée par l'avocat de la République dans le procès qui a mis en cause Vital Kamerhe, alors directeur de cabinet du Chef de l'Etat, devant le tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe. La suite est connue. Vital Kamerhe a été condamné une lourde peine qui l'écarte définitivement de la vie politique active. En appel, sa peine a été légèrement assouplie, sans les tirer des geôles. On se rappelle encore que Kamerhe, qui a sollicité le concours d'un avocat français pour sa défense, a eu du mal à lui obtenir un visa pour la République Démocratique du Congo. Avec le temps, des révélations ont nettement prouvé qu'une lettre signée par le prof Kolonge Eberande, alors di-

recteur de cabinet ad intérim du Président de la République, avait formellement interdit à l'ambassade de la RDC en France d'accorder un quelconque visa à l'avocat français. Comme Kamerhe, Matata Ponyo Mopon, qui comparait ce lundi 25 octobre devant la Cour constitutionnelle, vient de subir le même sort. Son avocat français, Me Antoine Vey, n'obtiendra pas un visa pour la RDC. Ainsi en ont décidé les autorités congolaises. Autant dire que, dans le procès Matata, la messe est déjà dite. L'ancien Premier ministre, poursuivi dans l'affaire Bukanga-Lonzo, est bel et bien sur les traces de Kamerhe. Il n'y échappera pas. Tous les éléments du puzzle ont été mis en place pour l'achever.

ECONEWS

Il ne faut pas être spécialiste en droit pour se rendre compte que la voie que la Cour constitutionnelle veut suivre pour juger l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo Mopon viole la loi-mère. Comment peut-on fouler aux pieds une décision souveraine du Sénat qui a refusé que des poursuites soient engagées contre Matata et prétendre respecter la Constitution ? La Cour constitutionnelle poursuit un objectif, elle tient à l'atteindre par tous les moyens.

Dans ce cas, il est injurieux de parler de l'Etat de droit parce que simplement, il n'existe pas du tout. En rendant public l'extrait de rôle d'une audience dans l'affaire Bukanga-Lonzo et poursuivre Matata, la Cour constitutionnelle apporte la preuve qu'en République Démocratique du Congo, les régimes passent et se ressemblent en matière de respect de la Constitution. Tous font exactement la même chose et surtout de la même manière.

Le procès Bukanga-Lonzo va sonner la fin de l'Etat de droit parce que ce serait

une violation flagrante de la Constitution de laquelle découlent toutes les autres lois de la République. Pire, cette violation sera l'œuvre de la plus haute instance judiciaire du pays. L'issue du procès importe peu. Mais le fait d'avoir pensé tenir un procès en violant la séparation du pouvoir constitutionnellement consacrée, on peut plus parler de l'Etat de droit. Il sera enterré.

MATATA SUR LES TRACES DE KAMERHE

L'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mopon, serait-il sur les traces de Vital Kamerhe, ancien directeur de cabinet du Chef de l'Etat, condamné jusqu'en appel dans le cadre du programme, dit de 100 jours ? De plus en plus, des analystes n'hésitent plus à faire le rapprochement entre le procès Matata, prévu ce lundi 25 octobre 2021 à la Cour constitutionnelle et la condamnation de Kamerhe.

Il y a un indice qui relie les deux affaires. On se rappelle que, pour sa défense, Vital Kamerhe a eu du mal à faire venir son avocat français pour



Dans le procès Bukanga-Lonzo, tout est mis en place pour couler Matata et ses proches

renforcer son équipe de défense. En réalité, depuis Kinshasa, des instructions ont été clairement transmises à la représentation diplomatique de la RDC à Paris pour ne pas délivrer un visa à l'avocat français.

A l'instar de Kamerhe, Matata subi le même sort, car son avocat, Mme Antoine VEY, inscrit au barreau de Paris, n'obtiendra pas de visa pour la RDC. Des sources rapportent

que Kinshasa s'est interposé dans cette procédure d'octroi de visa. Me Antoine VEY ne viendra donc plus à Kinshasa. Un handicap que Matata devra supporter lors de sa comparution devant la Cour constitutionnelle.

Pour Papy Tamba, analyste politique, qui signe une tribune dans ce sens ne se gêne pas de parler d'un «scandale de plus». (Lire en encadré)

Dossier Matata Ponyo : un scandale de plus

Notifié pour une audience le 25 octobre 2021 à 10h00 par la Cour Constitutionnelle, l'ancien Premier ministre vient de se voir refuser son droit à se défendre valablement.

En effet, ayant fait appel aux services de Me Antoine VEY, avocat au barreau de Paris (France), une accréditation a été sollicitée il y a plus d'un mois et demi au barreau de la République Démocratique du Congo, devant lui permettre de plaider en faveur de son client. Contre toute attente, cette demande vient d'être refusée. Les indiscretions du barreau de Kinshasa évoquent des menaces des forces obscures.

Pire encore, des instructions seraient clairement données à notre ambassade en France de refuser le visa à

maître Antoine VEY, l'avocat de Matata Ponyo. Un scandale qui rappelle l'épisode Kamerhe. Jusqu'où veulent-ils pousser le bouchon de la dictature en République Démocratique du Congo ?

Avec de telles méthodes, il n'y a plus de doute sur leurs intentions de vouloir à tout prix couper la tête aux candidats potentiels à l'élection présidentielle du 25 octobre 2023. Grave erreur de stratégie, ils ne font que renforcer la haine des Congolais contre eux.

Si on doit considérer que le refus d'accorder le visa à Me Antoine VEY est un stratagème pour empêcher au sénateur Matata Ponyo de se défendre, les Congolais seraient en droit de croire à une affaire déjà préjugée. Doit-on parler de la résurgence de la

justice du loup contre l'innocent agneau Matata Ponyo ? Les Congolais n'ont pas encore oublié les conditions de la nomination des juges de la Cour Constitutionnelle. Même s'il n'y a aucune illusion à se faire, ces hauts magistrats peuvent-ils aussi facilement manquer de respect à la science ?

D'abord, l'affaire qui est inscrite au rôle est irrégulière. Tout est faussé : le fond comme la forme. Ensuite, cette affaire risque de jeter les bases d'une mauvaise administration de la Justice. Enfin, c'est un dossier qui ternit l'image de notre pays à l'international. Même le secrétaire général de l'ONU l'a évoqué au Conseil de sécurité. Tout serait donc programmé pour que notre pays soit condamné devant les juridictions internatio-

nales. Et qui payera les frais ?

Le pays meurt tous les jours par la méchanceté de ses propres fils: des élèves dans la rue assiègent le siège de l'Assemblée nationale. Les enseignants sont en grève. Le peuple pleure dans le dossier RAM. Les politiques, la Société civile, les églises Catholique et Protestante ainsi que l'ensemble de la population sont remontées contre leur Denis Kadima, le chouchou du fleuve Congo Hôtel... Et comme si cela ne suffisait pas, on nous ramène encore le dossier Matata Ponyo, un dossier illégal et illégitime. Finalement, où veulent-ils conduire notre pays ?

«C'est difficile à brûler des meubles qui ont une histoire», prédisait Pierre Magnan.

PAPY TAMBA (CP)
ANALYSTE POLITIQUE

PARLONS-EN

Avis des turbulences

(Suite de la Une)

... nationale indépendante (Céni) censée organiser des scrutins apaisés et transparents ? Comment peut-on être d'une même composante religieuse donc gage de moralité et être incapables de dégager un consensus par rapport au mal ? Comment peut-on prétendre détenir des preuves de corruption et des menaces sans les produire ?

La classe politique dirigeante apporte la preuve que les Congolais ne sont que des marches-pieds. A ce jour, les élèves du secteur public de l'enseignement primaire, secondaire et technique sont laissés à leur triste sort. La gratuité de l'enseignement de base peine à s'appliquer, simplement parce que tous ont décidé soit de l'appliquer à l'emporte-pièce ou de la combattre.

Comment comprendre donc qu'on impose aux enseignants d'accepter de perdre des droits acquis sans compensation ? Comment comprendre aussi qu'on demande aux seuls enseignants de se surpasser ou de se sacrifier pour sauver l'éducation au moment où on leur réserve juste une portion congrue du revenu national.

Le coût de la gratuité est porté par les seuls enseignants. Pas les plus élevés dans l'échelle du pouvoir. Pour cette catégorie de gens bien placés, le sacrifice n'est pas à l'ordre du jour. Bien au contraire, ils ont droit à un traitement de faveur de la part de la République. Quelle injustice ?

Une injustice qui va s'ajouter sur une autre liée à ces prélèvements illégaux, baptisés RAM (Registre des appareils mobiles), qui a touché toutes les catégories de la population, y compris toutes les tranches allant des enfants aux adultes en passant par des chômeurs.

La mobilisation spontanée de la Kenya, à Lubumbashi, avec la sortie improvisée de Moïse Katumbi, offre en prime la preuve que la partie sera serrée. Les coups, les plus inattendus, viendront de toutes parts.

La gestion de la contestation de Denis Kadima, qui se trouve dans le même schéma que Ronsard Malonda, tout aussi contesté à l'époque, est un avis de fortes turbulences. Il appartient au pilote - garant du bon fonctionnement des institutions - d'opérer une combinaison de bonnes décisions. Il s'agit de sauver un pays à la dérive.

Implosion annoncée de l'Union sacrée : Katumbi tire à bout portant sur Tshisekedi

Le chairman du parti politique Ensemble pour la République sait poser des actes à des moments cruciaux afin de marquer le coup. Comme avec les « faux penaltys », Moïse Katumbi tire les conséquences des infidélités de son allié au sein de l'Union sacrée de la nation, le président de la République Félix Tshisekedi. Ayant tracé deux lignes rouges, il a eu gain de cause sur l'une d'elles, la loi sur la nationalité initiée par Noël Tshiani. Cette demi victoire obtenue, il restait la question de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) pour laquelle les partisans de Katumbi n'ont rien obtenu. Même pas un poste à la plénière. Leur prétention n'avait pas été prise en compte.

En prenant la décision d'écrire officiellement au chef de l'Etat, tout en sachant que cette lettre irritera le camp présidentiel, Moïse Katumbi a opté pour une rupture, en réaction à tout ce que le camp Tshisekedi lui a fait subir : débauchage des partisans, recrutement des élus mer-

cenaires lors de la création de l'Union sacrée de la nation, ... En des termes sans équivoque, Katumbi Chapwe a fait savoir au président de la République, que dans le cadre de la coalition au pouvoir, des anti-valeurs combattus sous Kabila sont revenus en force, dénonce-t-il. Ces tirs à bout portant sont mortels sur le plan politique. Katumbi a apporté la preuve du manque de respect et de sérieux de la part du président Tshisekedi et de son camp politique. En guise d'avertissement, c'est une démonstration de popularité que le plus populaire des gouverneurs de l'histoire du Katanga a offert. Une sortie improvisée à la commune populaire de la Kenya. C'est dans ce quartier populaire que partent toutes les luttes dans le Katanga. La promulgation de l'ordonnance entérinant les membres de la Céni pourrait être le vrai déclencheur à côté de la lettre largement partagée sur les réseaux sociaux !

ECONEWS

A Son Excellence Monsieur Félix Tshisekedi Tshilombo

Excellence Monsieur le Président de la République,

Il y a un an presque jour pour jour, le 23 octobre 2020, après avoir constaté l'échec de la coalition que vous conduisiez à l'époque, vous avez pris l'initiative d'engager des consultations nationales pour trouver des solutions aux problèmes du pays. Parmi les trois premières urgences que vous avez dressées, vous aviez mentionné le rétablissement de la paix, l'organisation des élections crédibles dans les délais constitutionnels et le renforcement de l'Etat de droit.

En qualité d'opposition républicaine attachée au respect des valeurs de la République, à la Constitution et aux lois de notre pays, nous avons accepté de répondre à votre invitation et nous vous avons transmis notre cahier des charges qui reprenait l'ensemble de nos propositions visant au redressement du pays. Au regard de la durée réduite de la période restante de la législature, nous avons limité nos priorités aux axes essentiels touchant à la sécurité, aux réformes institutionnelles et élections, et aux questions économiques, financières et sociales.

En ce qui concerne plus précisément les réformes institutionnelles et électorales qui déchirent actuellement la classe politique, nous avons défini comme objectif l'organisation de bonnes élections crédibles, transparentes et inclusives afin de résorber la crise politique et instaurer une vie institutionnelle normale et durable en RD Congo par la restauration de la confiance au niveau de la CENI et du processus électoral.

Dans le souci d'éviter au pays un nouveau chaos électoral, nous avons proposé un arsenal de dispositions visant à crédibiliser la CENI en mettant l'accent sur la désigna-

tion du Président de la CENI par consensus sur le ou les candidats proposés par les confessions religieuses.

Le 6 décembre 2020, dans votre discours de clôture des consultations, vous avez plaidé pour rassembler toutes les forces politiques afin d'imprimer au pays un sursaut démocratique ! Vous nous avez rappelé que vous vouliez accomplir ce sursaut autour des valeurs, des principes et des actions visant au redressement moral de notre Nation.

Forts de votre discours et de votre acceptation de nos propositions, nous avons accédé à votre demande d'intégrer l'Union Sacrée pour la Nation et de prendre notre part dans l'action gouvernementale. Notre décision était d'autant plus justifiée que nos préoccupations étaient rencontrées dans le programme d'actions 2021-2023 du gouvernement.

Dans un des axes de ce programme était reprise explicitement la volonté de poursuivre les réformes électorales et institutionnelles en mettant un accent particulier sur les dispositions arrêtées consensuellement à l'issue des concertations politiques ad hoc (proposition 31). C'est cet engagement de tous les partenaires de l'Union Sacrée à privilégier le consensus qui nous a convaincus de prendre nos responsabilités.

Telles sont toutes les raisons pour lesquelles en qualité d'opposition républicaine, nous avons répondu à votre appel et sommes venus dans l'Union sacrée afin d'éviter au pays de sombrer dans le chaos.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Dans un récent passé, nous avons combattu ensemble dans l'opposition pour mettre fin aux antivaleurs qui ont conduit le pays dans un état



de déchéance morale et de délabrement avancés. Nous avons lutté ensemble contre l'arbitraire, les violations systématiques des lois de notre pays et les velléités répétées de modifier la Constitution dans le but de conserver le pouvoir.

Il nous était insoutenable qu'un individu puisse s'arroger pour des raisons personnelles le droit de confisquer au peuple congolais son pouvoir de se choisir librement ses dirigeants au terme d'un processus démocratique, libre, transparent et inclusif. Le peuple congolais nous a entendus.

Des millions de compatriotes se sont dressés contre la dictature. Vous savez aussi bien que moi le nombre de martyrs auxquels nous devons aujourd'hui de vivre la première alternance de pouvoir apaisée dans l'histoire de notre pays. Certains s'emploient aujourd'hui par leurs manœuvres à rendre vain leur sacrifice.

Alors que nous nous approchons des prochaines échéances électorales, les mêmes méthodes dénoncées hier pour imposer à la tête de la CENI un homme politique

controversé ont repris.

La contestation a gagné les institutions. Démonstration est faite qu'une poignée de compatriotes outrepassent les textes de loi pour assurer leur maintien au pouvoir. Leur attitude met gravement en péril la cohésion nationale.

J'en appelle à votre sagesse afin de ne pas jeter le pays dans de nouveaux déchirements aux conséquences funestes pour l'ensemble du peuple congolais.

En nous rassurant hier dans vos discours que vous ne laisseriez aucun engagement politique de quelque nature que ce soit primer sur l'intérêt supérieur du peuple congolais et en nous assurant que vous ne ménageriez aucun effort pour préserver la paix et l'unité nationale, vous me donnez aujourd'hui l'occasion de vous demander de rejeter purement et simplement la liste entérinée par l'Assemblée Nationale. Cautionner les irrégularités qui ont émaillé le processus d'entérinement des membres de la CENI conduira inévitablement le pays vers un nouveau cy-

cle de désordres.

Hier, vous avez rejeté une première fois et à juste titre une première liste non consensuelle. Nul ne peut envisager un seul instant qu'aujourd'hui vous puissiez avaliser le travail partisan d'une commission paritaire contestée au risque de jeter sur la CENI un tel voile de suspicion qu'il lui sera impossible d'accomplir sa mission d'organiser, en toute indépendance, neutralité et impartialité des scrutins libres, démocratiques, transparents et inclusifs.

Là où l'Assemblée Nationale a échoué, il vous revient de forger cet indispensable consensus, seule voie à même de garantir un cycle électoral apaisé.

En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas à la recherche des postes. Par contre, nous demeurons soucieux de préserver les valeurs de la République au rang desquelles figure le consensus qui demeure le ferment de la cohésion nationale. Nous vous demandons également d'imposer aux responsables de l'Union sacrée le respect des textes afin de ne pas y laisser prospérer les antivaleurs, notamment la corruption, le débauchage, l'achat des consciences, contre lesquelles vous avez engagé une lutte sans merci.

Il vous revient donc aujourd'hui de nous rassurer ainsi que le peuple congolais de votre volonté de mettre en œuvre les engagements que vous avez pris en nous appelant tous à bâtir avec vous l'Union sacrée pour la Nation. Des millions de Congolais espèrent que vous serez au rendez-vous de l'Histoire.

Je vous prie de croire, Excellence Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes sentiments de très haute considération.

LUBUMBASHI, LE 18 OCTOBRE 2021
MOÏSE KATUMBI

Retrait progressif et échelonné de la Monusco : Sama Lukonde à l'écoute de Jean-Pierre Lacroix

A Kinshasa, le retrait des troupes de la Monusco (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo) est irréversible. En mission en RDC, Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint de l'ONU en charge des opérations de maintien de la paix, a abordé cette question mercredi avec le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge.

ECONEWS AVEC PRESSE/PRIMATURE

Après plus de vingt ans de présence sans discontinuer en République Démocratique du Congo, la Monusco envisage déjà son départ. A Kinshasa, l'option a été déjà levée. Pour le moment, les deux parties se concertent pour parvenir à un accord sur les modalités pratiques.

C'est à ce titre que le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a échangé, le mercredi 20 octobre 2021 dans son cabinet de travail à l'Hôtel du Gouvernement, avec Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint des Nations Unies en charge des opérations de maintien de la paix.

Au centre de leurs échanges : la mise en œuvre du plan de transition qui a été préparé conjointement par la Monusco avec le Gouvernement congolais dans «un excellent esprit» de coopération, selon Jean-Pierre Lacroix qui s'est confié à la presse à la fin de leurs échanges avec le Premier ministre Sama Lukonde.

Se félicitant de sa présence en RDC, Jean-Pierre Lacroix a salué l'«excellent esprit de coopération» qui lie les deux parties, réaffirmant la détermination de la

Monusco et de tout le système des Nations Unies pour la mise en œuvre de ce plan de transition.

«Nous sommes convenus de faire le maximum. Vous pouvez compter sur notre détermination, la détermination de la Monusco et de tout le système des Nations Unies pour mettre en œuvre maintenant ce plan de transition», a-t-il dit.

PARTIR OUI, MAIS PAS DANS LA PRÉCIPITATION

Se refusant à donner une échéance de retrait, le diplomate onusien a tenu à lever une équivoque. «Je voudrais clarifier, parce qu'on parle souvent du départ, d'un plan de départ programmé, d'un plan de départ. Il n'y a absolument pas de plan qui aurait prédéterminé le départ inéluctable de la Monusco dans trois, quatre ou cinq ans. Parce que, cela sera un calendrier artificiel détaché de l'évolution des conditions dans le pays, de la réalité du pays. Ce que ce plan contient, c'est un certain nombre d'objectifs qui sont prioritaires, qui sont liés notamment à des progrès dans la situation sécuritaire, à des progrès dans le retour de l'État là où il n'est pas encore assez présent ou là où il est absent et d'autres cri-



Le Premier ministre pose avec le staff des Nations Unies qui accompagne Jean-Pierre Lacroix

tères importants. Je pense notamment aux droits humains, à la promotion de la place de la femme également. Bref, toute une série d'objectifs qui feraient que si ces objectifs étaient atteints, les conditions seraient réunies pour que la Monusco graduellement s'en aille et cède la place à une forme différente de soutien des Nations Unies. Je dirais une forme plus classique de soutien de la part des partenaires internationaux», a expliqué Jean-Pierre Lacroix.

Selon lui, l'essentiel est de garder le «cap fixé», tout en travaillant «ensemble» sur les objectifs communs. «Ce qui est important, c'est qu'aujourd'hui, nous avons un cap. Nous vou-

lons travailler ensemble sur ces objectifs, qui sont vitaux au regard de l'objectif central, qui est la promotion de la paix, de la stabilité, de l'enracinement démocratique en RDC. Ce que je peux vous dire encore une fois, c'est que nous avons un contexte qui est encourageant. Parce que nous avons cette coopération de très grande qualité avec les autorités congolaises, notamment le Gouvernement. Et donc, maintenant nous retrouvons les manches. Nos collègues de la Monusco retrouvent les manches pour faire avancer la réalisation de tous ces objectifs», pense-t-il.

Quoi qu'il en soit, le diplomate onusien croit en l'action des Nations Unies en RDC. «Je

crois qu'aujourd'hui, nous avons une dynamique, qui est encourageante. Les défis sont encore présents, bien entendu, mais la dynamique est encourageante. Il faut la poursuivre et la renforcer», a-t-il conclu.

Pour rappel, le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur et Sécurité, le ministre du Plan, le ministre des Droits humains ainsi que la ministre du Genre, Famille et Enfant, la Représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies en RDC et Cheffe de la Monusco, la délégation de la Monusco, les officiers militaires et certains membres du cabinet du Premier ministre ont pris part à cette séance de travail.

Mandat de la RDC à la présidence de l'UA

Prof Ntumba Luaba rassure : « Nous voulons bouger l'Afrique. C'est cela notre détermination »

ECONEWS

La République Démocratique du Congo assume par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, la présidence de l'Union africaine (UA). Mercredi, le prof Alphonse Ntumba Luaba, coordonnateur du panel qui accompagne le Président de la République, était en contact avec la presse pour faire le point de l'action de la RDC à la présidence tournante de l'UA.

Le professeur Ntumba Luaba est convaincu d'une chose : le pays est sorti de l'effacement et de l'éclipse. Avec l'avènement de Félix Tshisekedi à la magistrature suprême, le prof Ntumba Luaba note que la RDC a gagné en crédibilité sur le plan diplomatique, sa voix étant de plus en plus audible.



Le prof Ntumba Luaba devant la presse

Avec le mandat de Félix Tshisekedi à la présidence de l'UA, le prof Ntumba Luaba est d'avis que l'ambition est de faire réellement bouger les

choses. «Nous voulons bouger l'Afrique. C'est cela notre détermination», rassure le prof Ntumba Luaba. Et d'ajouter : «Considéré comme un

pays isolé, la République Démocratique du Congo est maintenant porteuse de solutions aux pays africains».

Si le mandat de Félix Tshisekedi est centré autour de l'art, culture et patrimoine commun, le prof Ntumba Luaba a néanmoins rappelé que l'action du Chef est axé autour de neuf repères, à savoir «soutenir une Afrique en paix durable et en sécurité renforcée; poursuivre le programme de l'Union africaine, dénommé 'frontière de l'Union africaine'; poursuivre et soutenir l'édification de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF); mettre au cœur la construction du grand Inga au bénéfice de l'industrialisation africaine; réaliser une Afrique performante par le développement de son capital humain, notamment la jeunesse; promouvoir une

communauté panafricaine consciente de son histoire, de son potentiel artistique et de la richesse de son patrimoine culturel; organiser une concertation panafricaine avec une réunion des ministres de la culture sur les musées en Afrique; coordonner ou harmoniser la problématique de la restitution des œuvres d'art africaines; Renforcer la bonne gouvernance, la primauté du droit: la coopération judiciaire, la lutte contre la corruption; et soutenir une Afrique engagée dans la lutte contre le changement climatique».

Au moment où la RDC récupère ses marques au niveau continental, le prof Ntumba Luaba reste optimiste : «L'Afrique que nous voulons, une Afrique au service des populations».

Après une rude bataille judiciaire, Dispromalt récupère ses droits sur la coupole du stade des Martyrs

L'agence en publicité Dispromalt a enfin récupéré ses droits d'affichage sur la coupole du stade des Martyrs de la Pentecôte. Les affiches géantes de la société de télécommunications Vodacom sont désormais visibles. Mais, l'attente aura duré quatre ans, depuis le jugement rendu en décembre 2017 par le Tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe, réhabilitant Dispromalt dans ses droits.

ECONEWS

Tout est parti d'une décision inique de Papy Niango, alors ministre des Sports dans le Gouvernement Tshibala, de résilier en 2017 le contrat qui liait le stade des Martyrs de la Pentecôte à l'entreprise Dispromalt, une agence en publicité, pour l'affichage sur la coupole du stade des Martyrs. Quoi qu'en règle avec l'administration du stade des Martyrs, Dispromalt n'avait pas plus de choix. Le recours à la Justice restait sa seule voie de survie pour récupérer ses droits aliénés. Mais, le chemin pour faire triompher sa cause a été parsemé d'embûches, si bien que Dispromalt a dû attendre environ quatre ans pour trouver gain de cause.

En effet, les affiches de Vodacom ornent finalement la coupole du stade des Martyrs. C'est le couronnement d'une rude bataille judiciaire à multiples rebondissements.

Mais, quelle soit la longueur de la nuit, dit-on, le jour finit toujours par poindre. C'est le moins que l'on puisse dire pour Dispromalt qui a dû prendre son mal en patience pour recouvrer enfin tous ses

droits sur la coupole du stade des Martyrs. Les affiches Vodacom ont repris leur place. C'est le plus important. Un motif de fierté pour Bonaventure Nzolantima, président-directeur général de Dispromalt, qui a investi toute son énergie dans cette saga judiciaire pour ramener à la raison le ministère des Sports, tutelle du stade des Martyrs. Sa patience a finalement payé, avec le retour des affiches Vodacom sur la coupole du stade des Martyrs.

Evidemment, ce n'était pas facile de faire plier l'administration du stade des Martyrs, malgré un jugement irrévocable du Tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe en faveur de Dispromalt. Une résistance qui aura duré près de quatre ans.

RAPPEL DES FAITS

On se rappelle qu'en avril 2021, Dispromalt avait déployé ses avocats-conseil pour dénoncer les manœuvres dilatoires de l'administration du stade des Martyrs à retarder l'exécution du jugement du tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe.

Au cours des échanges avec la presse, les avocats-conseil de Dispromalt ne sont



pas allés par le dos de la cuillère, réclamant, l'exécution du jugement rendu par le tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe.

Me Tamunwen Claude résumait cet épilogue en ces termes, face à la résistance de Yves Kambala, alors administrateur du stade des Martyrs, de se plier à la décision de la Justice : « Il y a eu des décisions de justice qui ont été rendues et ces décisions prises par le tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe et la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe souffraient d'exécution pendant près de quatre ans. Et voilà, le moment est venu dans un espace prôné par le Chef de l'État, Félix Tshisekedi, de l'État de droit que nous devrions saisir les instances habilitées pour ce faire. Dispromalt est une société bien constituée et qui a aujourd'hui 39 ans de métier, c'est un afficheur bien connu et en 1994, à titre d'historique lors de l'inauguration du stade des Martyrs,

Dispromalt a eu à participer dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Huileries et du stade Tata Raphaël. Dispromalt est un afficheur, cette société ne fait qu'afficher les publicités lui confiées par ses clients. Non content des décisions rendues sous RC-5321, le stade des Martyrs a interjeté appel devant la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe sous RCA 34555, mais le stade des Martyrs a perdu le procès. Pourquoi ? Il a fait défaut, et la cour a rendu une décision de retenant le défaut congés. A la grande surprise, la partie stade des Martyrs a formé opposition contre un arrêt de défaut congés. C'est du jamais vu. C'est pourquoi sous RCA 34989/34555 la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe a décrété l'irrecevabilité de ces décisions. Elle va encore saisir l'Inspectorat général des services judiciaires qui, après examen de ce dossier, a demandé la poursuite de ladite exécution. Nous voilà en avril

2021, en tant que partie diligente, la société Dispromalt a saisi conformément à la loi du 15 juillet 2016 portant création et organisation de la profession des huissiers de justice. La partie la plus diligente que Dispromalt a saisi les huissiers de justice qui sont allés exécuter en date du 12 avril 2021 en pleine journée ils ont réinstallé, parce que la Cour d'appel n'exécute pas, ils ont demandé au tribunal de commerce d'exécuter cette décision. Lorsque nous entendons la partie stade des Martyrs, par l'entremise de M. Yves Kambala, demander à un divisionnaire du tribunal de commerce de suspendre l'exécution d'un jugement de justice, c'est du jamais vu. La décision de suspension d'une décision judiciaire ne peut émaner que d'une juridiction judiciaire, c'est-à-dire des cours et tribunaux et parquets, pas Monsieur Yves Kambala. Il est en train de jouer sur un terrain du droit. Pendant plusieurs années de combat judiciaire, il y a eu pas mal de résistance de la partie stade des Martyrs. Pendant quatre ans, Dispromalt était devant les cours et tribunaux pour rechercher sa réhabilitation. Le moment de sa réhabilitation est venu, l'État de droit fonctionne désormais dans ce pays ».

C'est donc au nom de ce même État de droit que les affiches Vodacom ont récupéré leur place sur la coupole du stade. Pour Dispromalt, c'est un chemin de croix qui aura pris quatre ans pour faire triompher enfin sa cause.

Moody's change la perspective de la République Démocratique du Congo en positive

ECONEWS AVEC FINANCIALAFRIK.COM

La notation CAA1 d'émetteur à long terme du gouvernement de la RDC a été confirmée, le 18 octobre 2021, dans l'échelle de Moody's. Kinshasa voit sa perspective passer de stable à positive.

« Cette perspective positive reconnaît les perspectives économiques solides de la RDC tirées par le secteur minier et le potentiel d'amélioration de la résilience économique grâce à la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du programme actuel du Fonds monétaire international (FMI) », lit-on dans le rapport de Moody's.

La perspective positive reflète également l'augmentation des réserves officielles de devises étrangères qui de-

vraient continuer à s'accumuler au cours des prochaines années, ce qui réduirait l'exposition du pays aux baisses des prix des matières premières et aux épisodes graves de volatilité macroéconomique qui y sont associés.

Les notations CAA1 équilibrent des niveaux de richesse particulièrement bas, des institutions très faibles et donc une capacité d'absorption des chocs économiques encore faible ainsi qu'un risque politique élevé contre une dette publique faible et abordable. Malgré une forte reprise économique portée par le secteur minier, les finances publiques restent vulnérables à la volatilité des prix des matières premières.

Les plafonds nationaux en monnaie locale (LC) et en monnaie étrangère (FC) de la RDC restent inchangés à

B3 et CAA1, respectivement. L'écart d'un cran entre le plafond de la LC et la notation souveraine reflète un degré élevé d'imprévisibilité des actions gouvernementales, le risque politique intérieur, ainsi que l'exposition importante de l'économie au secteur minier.

L'écart d'un cran entre le plafond FC et le plafond LC reflète une efficacité politique limitée et l'ouverture relativement faible du compte de capital et les risques de convertibilité compte tenu des antécédents de volatilité des taux de change lors des épisodes de chocs des prix des matières premières.

UN PAYS PORTÉ PAR LE SECTEUR EXTRACTIF

Moody's s'attend à ce que le secteur extractif de la RDC continue de jouer un rôle

central dans l'économie en tant que principale source de croissance à l'avenir dans un contexte de forte demande mondiale pour les principales exportations de la RDC, à savoir le cuivre et le cobalt. Cela fait suite à la solide performance de l'année dernière, le secteur minier augmentant de 9,7% et compensant plus que la contraction de 1,3% du reste de l'économie à la suite du choc du coronavirus. La production de cuivre a atteint un niveau record de près de 1,6 million de tonnes l'année dernière contre 1,1 million en 2017.

Avec la mine de Kamoa-Kakula – le plus grand projet de mine de cuivre du continent déjà en avance sur le calendrier – la production de cuivre de la RDC devrait dépasser 2,5 millions tonnes au cours de la prochaine décennie. Soutenu

par le développement rapide de son secteur minier et des prix favorables pour les principales exportations de la RDC, Moody's s'attend à ce que la croissance du PIB réel de la RDC dépasse 6% en moyenne sur la période 2021-2025.

En outre, l'engagement des autorités à mettre en œuvre les réformes structurelles incluses dans le programme triennal de 1,5 milliard de dollars US du FMI soutiendra davantage la croissance et contribuera à renforcer la résilience économique dans son ensemble. Un domaine d'intérêt est la mobilisation des recettes intérieures, qui est une contrainte de crédit clé pour la RDC; le gouvernement est généralement contraint de limiter les dépenses pour éviter tout dérapage budgétaire qui, autrement, alimenterait l'inflation.

La République Démocratique du Congo malade de ses frontières !

Question d'une récurrente et perpétuelle actualité pour la République Démocratique du Congo (RDC). Particulièrement par ces temps qui courent où les réseaux sociaux, ces médias populaires d'un genre nouveau, ne ratent aucune occasion pour distiller à l'opinion tant nationale qu'internationale de vraies-fausse informations qui envahissent l'espace national Rd-congolais. Il en est de même pour les représentations locales des sociétés civiles congolaises qui ne demeurent pas en reste pour dénoncer les violations, les incursions intempestives dont les frontières internationales communes RDC/neuf (9) pays voisins héritées de la colonisation, ont toujours été victimes.

Du Nord au Sud, d'Est en Ouest, des groupes armés, parfois même des armées entières des pays voisins, envahissent à leur guise l'immense territoire de la République Démocratique du Congo, vaste de 2.345.400 km², et les espaces maritimes de son riche plateau continental, sans être inquiétés le moins du monde.

Au Nord-Ouest, l'armée de la République Centrafricaine se complait, sous prétexte de poursuivre leurs groupes armés, à faire des incursions dans la province du Sud-Ubangi dans sa partie septentrionale en territoire de Libenge et, un peu plus à l'Est dans la province du Nord-Ubangi en territoires de Bosobolo, Mobayi-Mbongo et Yakoma.

Au Nord, l'armée de la jeune République du Sud-Soudan pour le même prétexte ci-haut évoqué, se pavane dans la province du Haut-Uele, plus précisément dans la prestigieuse aire protégée du Parc national de Garamba en territoires de Dungu et Faradje, qui regorge une riche faune composée de nombreuses variétés d'espèces animales dont certaines endémiques en voie de disparition. Une prestigieuse aire protégée qui, hier faisait l'honneur et la grande fierté de la colonie du Congo-belge avec ses fameux et légendaires éléphants de Gangala na Bodio.

Dans la même zone un peu plus à l'Est, la province de l'Ituri n'est pas épargnée. Le riche territoire d'Aru est victime de temps en temps des invasions de l'armée sud-soudanaise, sous prétexte d'effectuer leur droit de poursuite de leurs éléments armés en terre Rd congolaise.

A l'Est, les armées ougandaises et rwandaises ont transformé cette partie du territoire national en terrain de récréation où elles opèrent comme bon leur semble.

Un peu plus au Sud, l'armée burundaise traverse la grande Ruzizi, frontière liquide

naturelle entre les deux pays pour s'installer dans la fertile plaine de la Ruzizi, son terrain de prédilection. De temps à autres, elle escalade le plateau d'Itombwe en territoire d'Uvira, sous prétexte de poursuivre les rebelles burundais du Front National de Libération (FNL).

Au Sud-Est, dans un passé récent, l'armée zambienne a fait la «Une» de la presse nationale congolaise. Près de trois mois durant, elle a impunément occupé les villages congolais, notamment Kibanga et Kalubamba sur une portion de territoire de quelques 15 km.

Fort heureusement aux dernières nouvelles, une Commission technique mixte congolo-zambienne vient d'entreprendre les travaux de démarcation de cette frontière terrestre inter-lacustre, lacs Moëro et Tanganyika, longue de 205 km, par la pose des bornes frontières à partir de la rivière Lunkinda à l'Est de la ville de Pweto sur le lac Moëro jusqu'au lac Tanganyika au Sud de la cité de Muliro.

Au Sud et au Sud-Ouest, la redoutable et puissante armée angolaise s'illustre par d'intempestives incursions répétées sous divers prétextes : tantôt pour refouler hors du territoire angolais de nombreux ressortissants congolais installés de façon irrégulière chez eux, tantôt pour soi-disant poursuivre les rebelles cabindais du Front National de libération du Cabinda (FNLC), province angolaise n'ayant aucun contact physique avec l'Angola.

Ce sont les territoires limitrophes de la province du Kongo Central frontaliers avec l'Angola dont les territoires de Lukula et Tshiela qui subissent les assauts des incursions de l'Armée angolaise.

Toujours dans la province du Kongo Central en territoire de Mbanza-Ngungu dans la région de Gombe-Sud, des éléments de l'armée angolaise sèment la terreur dans les villages congolais situés le long de la frontière com-

mune avec les deux pays.

Les villageois sont chassés de leurs champs, refoulés de leur milieu d'origine sous prétexte qu'ils occupent une partie du territoire angolais.

Il est grand temps que les responsables congolais se penchent sur ce problème qui n'en est pas un, du fait qu'une solution concertée a été trouvée depuis 2004.

Une mission conjointe, conduite par le gouverneur de la province du Kongo Central et son homologue angolais de la province d'Uige, était dépêchée sur le terrain pour régler ce problème. J'ai personnellement dirigé l'équipe technique d'experts congolais.

A l'Ouest, l'armée du Congo voisin effectue des incursions, essentiellement le long de la frontière liquide fluviale, à travers les nombreuses îles qui jonchent le fleuve Congo sur les 1.192 km de frontière liquide fluviale qui sépare les deux Congo. Ces îles, jusqu'à ce jour, n'ont fait l'objet d'aucun partage officiel entre les deux pays voisins.

NATURE DES FRONTIÈRES INTERNATIONALES CONGOLAISES

Les frontières internationales communes RDC/neuf (9) pays voisins héritées de la colonisation, comme toutes les autres frontières internationales africaines, sont des deux natures : les frontières liquides (naturelles) et les frontières terrestres (artificielles). Les frontières liquides peuvent être fluviales, lacustres ou maritimes.

Deuxième pays africain par sa superficie après l'Algérie, la RDC partage plus de 10.000 km de frontière internationale commune avec ses neufs (9) voisins. Cette longue frontière internationale commune est composée de 5.536 km et des tronçons de frontières liquides (naturelles) et des tronçons de frontières terrestres (artificielles) de 4.811 km.

C'est ici le lieu de préciser que toutes les frontières internationales liquides congolaises avec les neufs (9) voisins bien que délimitées, n'ont jamais été démarquées par les anciennes puissances coloniales.

En ce qui concerne les frontières maritimes du plateau continental de la RDC, celles-ci n'ont été ni délimitées ni démarquées.

Suivant l'ordre d'importance, la frontière internationale commune RDC/Angola,

longue de 2.524 km dont 1.350 km de frontière commune liquide et 1.174 km de frontière commune terrestre, est la plus longue. La partie commune terrestre a été totalement délimitée et démarquée par les deux anciennes puissances coloniales belge et portugaise.

La seconde, concerne la frontière internationale commune RDC-Zambie longue de 2.140 km dont 1.525 km de frontière commune terrestre et 615 km de frontière commune liquide fluviale et lacustre.

Une grande partie de la frontière commune terrestre a été délimitée et démarquée par les anciennes puissances coloniales belge et britannique, à l'exception du tronçon de frontière inter lacustre, long de 205 km ci-haut évoqué qui, présentement est en train d'être démarqué par la commission technique mixte congolo-zambienne. Puis, vient la troisième, bien qu'entièrement liquide, il s'agit de la frontière internationale commune liquide RDC-RCA, longue de 1.577 km.

La quatrième, constitue la frontière internationale commune RDC-Congo/Brazzaville, longue de 1.544 km dont la partie liquide est de 1.192 km et la partie terrestre longue de 352 km, partiellement démarquée.

La RDC est séparée de l'Ouganda par une frontière internationale commune longue de 817 km. Elle est composée de tronçons de frontière terrestre longue de 524 km; de tronçons de frontière liquide fluviale et lacustre confondus, longue de 293 km. La partie terrestre n'a été que partiellement démarquée par les anciennes puissances coloniales belge et britannique.

La sixième frontière internationale commune, longue de 787 km entièrement terrestre, sépare la RDC du Sud-Soudan.

C'est l'unique frontière terrestre bien que délimitée, n'a pas été démarquée par les anciennes puissances coloniales belge et britannique.

A l'instar de la frontière internationale commune RDC-RCA, entièrement liquide fluviale, la frontière internationale commune RDC-Tanzanie, longue de 498 km, est entièrement liquide lacustre.

Comme toutes les autres frontières internationales communes liquides, elle a été délimitée mais non démarquée.

La huitième, celle sépa-

rant la RDC du Rwanda longue de 213 km est une frontière commune composée de tronçons de frontières liquide lacustre et fluviale respectivement de 111 et de 42 km de long. Le tronçon de frontière internationale commune terrestre long de 60 km est partiellement démarqué avec des bornes frontières implantées par la commission technique mixte congolo-rwandaise.

La dernière, la plus courte longue de 205 km entièrement liquide sépare la RDC du Burundi. La partie liquide fluviale avec la grande Ruzizi est longue de 112 km tandis que la partie liquide lacustre avec le lac Tanganyika est longue de 93 km.

CAUSES DES OCCUPATIONS ET INVASIONS INTEMPESTIVES

Tout est dans la géographie, comme disait Napoléon Bonaparte, l'empereur des français : les occupations et invasions intempestives à répétition des frontières internationales de la RDC ci-haut décrites ne sont nullement une vue de l'esprit. C'est une réalité vérifiable sur le terrain.

Les causes sont multiples dont les plus importantes à retenir sont : convoitises étrangères suscitées par les immenses ressources naturelles de toutes sortes que regorgent le sol et le sous-sol de la RDC; vellétés expansionnistes dans le chef de certains voisins de la RDC en quête d'espace vital; effondrement des ex-Forces armées zaïroises (congolaises, Ndlr) rompant ainsi le rapport des forces en faveur des armées des pays voisins; imperfections inhérentes à la délimitation des frontières internationales africaines communes léguant ainsi à l'Afrique un héritage colonial à considérer à juste titre comme une œuvre inachevée; déficit de suivi, de surveillance et d'entretien des frontières internationales congolaises par les pouvoirs publics congolais.

Point n'est besoin de rappeler que les immenses ressources naturelles de toutes sortes que regorgent le sol et le sous-sol de la RDC suscitent des convoitises des voisins qui en manquent ou qui n'en n'ont pas assez. Il s'agit des matières premières indispensables aux nouvelles technologies de l'information, de la communication, de l'aéronautique et de l'armement sophistiqué.

(Suite à la page 8)

Election des gouverneurs et vice-gouverneurs de province : l'opération s'accélère

Avec la déchéance de bon nombre de gouverneurs et vice-gouverneurs de province, la territoriale est quelque peu désarticulée. S'étant rendu compte de cette situation, le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a, au cours d'une réunion du Conseil des ministres, instruit le Vice-premier ministre, ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, d'organiser, dans les plus brefs délais, l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs dans quatorze provinces concernées. L'objectif est de remettre de l'ordre dans ces juridictions afin que la territoriale reparte sur de nouvelles bases. Et contre vents et marrées, le Vice-premier ministre, ministre en charge de l'intérieur accélère l'opération électorale en saisissant le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

VÉRON KONGO

Dans sa correspondance datée du lundi 18 octobre 2021, le Vice-premier ministre, ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, Daniel Aselo, a rappelé sa précédente lettre du 27 août 2021 dans laquelle il a annoncé l'organisation dans les provinces concernées. A savoir Bas-Uélé, Haut-Lomami, Ituri (après la levée de l'état de siège), Kasai central, Kasai oriental, Kinshasa (vice-gouverneur), Kwango (vice-gouverneur), Lomami, Mai-Ndombe, Maniema, Mongala, Tanganyika, Tshopo et Kongo central. Plusieurs de ces gouverneurs et vice-gouver-

neurs ont été frappés par des motions de défiance, censure et/ou pétition par les assemblées provinciales respectives. La plupart ont été accusés d'incompétence et de manque d'orthodoxie dans la gestion des ressources financières. « *Faisant suite à ma lettre du 27 août 2021, je vous prie de prendre des dispositions utiles pour l'organisation des élections des gouverneurs et vice-gouverneurs de province à problèmes, conformément à l'article 60, alinéa 5 de la loi électorale* », écrit le Vice-premier ministre, ministre en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation, Affaires coutumières.



LES ASSEMBLÉES PROVINCIALES À L'ÉPREUVE

Conformément à la Constitution, les élus provinciaux seront de nouveau appelés à faire un choix judicieux des personnes devant présider aux destinées de quatorze provinces à problème. De ce fait, ils seront devant leur propre conscience.

A partir du moment où l'espoir du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, repose sur la base que sont les provinces pour espérer au développement harmonieux du pays, les députés provinciaux doivent privilégier l'intérêt supérieur de la nation au détriment des leurs. Si réellement, ils sont au service de la popula-

tion comme ils le clament souvent, ils ne peuvent donc conditionner l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs par des billets des banques comme cela se passe actuellement dans la plupart des assemblées provinciales. Car, le spectacle désolant qu'offrent les députés provinciaux est à l'encontre des aspirations du peuple.

Incivisme routier : autorités et députés nationaux au banc des accusés

VÉRON K.

Pour non respect du code de la route à travers les différentes artères de la ville de Kinshasa, le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Jean-Marie Kabund-a-Kabund, qui présidait la plénière de mercredi 20 octobre 2021 à l'absence de Christophe Mboso Nkodia M'Pwanga empêché, a fustigé le comportement qu'affichent les autorités du pays et ses collègues députés nationaux sur les artères principales.

En effet, déplore-t-il, il ne passe pas un jour sans voir les cortèges des hauts responsables du pays rouler à contre sens. D'ailleurs, a-t-il indiqué, le chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a, lors d'une réunion du Conseil des ministres, invité le gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

Jean-Marie Kabund-a-Kabund regrette que les députés nationaux soient comptés parmi les autorités qui brillent par l'incivisme routier au vu et au su de leurs élec-



teurs qu'est la population.

Pour le premier vice-président de l'Assemblée nationale, ce comportement provoque, non seulement des embouteillages, mais présente aussi aux visiteurs une image

négative de la République Démocratique du Congo.

Saisissant cette occasion, Kabund-a-Kabund a interpellé les automobilistes qui excellent dans le manque de courtoisie, tout en leur demandant de

changer le fusil d'épaule.

CREVER L'ACCÈS

En interpellant ses collègues députés nationaux sur l'incivisme routier, le premier président de l'Assemblée nationale vient effective-

ment de crever l'abcès sur les difficultés qu'éprouve actuellement la population kinoise pour se déplacer, dues notamment aux embouteillages.

Au lieu de prêcher par l'exemple, autorités du pays et élus nationaux sont les premiers à violer le Code de la route. Non seulement, ils n'ont pas d'égards vis-à-vis des agents de la Police de circulation routière chargés de réguler la route, mais leur profèrent des menaces au vu de la population qui se retrouve bloquée dans les embouteillages.

Appelé à prendre des mesures qui s'imposent pour rétablir l'égalité sur les différentes artères de la capitale, le gouvernement doit éviter de la complaisance dans l'application des dispositions relatives au respect du code routier. Il doit protéger les agents de la police de circulation routière dans l'accomplissement de leur mission. Car, le fait d'être souvent victimes des menaces de la part des autorités du pays et députés nationaux qui violent le code de la route ne peut en aucun cas leur permettre de donner satisfaction.

La République Démocratique du Congo malade de ses frontières !

(Suite de la page 6)

Pour y accéder à peu de frais, des pays voisins, voire lointains, sont prêts à mener une guerre économique implacable à la RDC avec l'aide des multinationales qui financent des groupes armés pour faciliter l'exploitation illicite de ces minerais de sang.

Située au cœur du continent noir, le hasard a fait que la RDC, notre cher et beau pays, soit entouré de neuf (9) pays voisins qui, pour la majorité d'entre eux, hormis l'Angola, la Tanzanie et dans une certaine mesure la Zambie, sont de taille très modeste, mais avec une démographie galopante les incitant à nourrir des velléités expansionnistes pour agrandir leur espace vital pour ainsi, déverser le trop plein de leurs populations à travers des frontières congolaises, réputées poreuses.

Néanmoins, la défense d'un vaste territoire aux dimensions semi-continentales telle que la RDC, implique la présence d'une armée forte, bien entraînée, bien équipée, bien disciplinée. C'est ainsi, suite à l'effondrement des ex-Forces armées zairoises (FAZ) et la victoire des forces de l'Alliance des Forces de Libération (AFDL), le pays a basculé sur une période de grande instabilité au point que ses frontières ne pouvaient plus être bien surveillées. Ce climat d'insécurité a rendu les frontières internationales congolaises encore plus perméables.

Au point de vue technique d'une manière générale, les frontières internationales africaines héritées de la colonisation sont l'objet de beaucoup d'imperfections. En effet, délimitées à partir de l'Europe, loin du théâtre des opérations par les anciennes puissances coloniales, la réalité du terrain était quelque fois différente.

C'est justement à cause de ces imperfections techniques que dès les années 60, après l'accession à l'indépendance de la majorité des pays africains, que le continent en général a été confronté à de nombreux conflits frontaliers entre différents pays voisins. La RDC n'en était pas épargnée. Hélas !

Les conséquences de ces conflits nous les vivons jusqu'à ce jour. Au cours des années 2000, la RDC était confrontée au conflit frontalier congolo-angolais à leur frontière internationale commune à Kahemba, territoire du même nom, dans l'actuelle province du Kwango; le conflit RDC-Burundi à propos du delta

de la Ruzizi n'a toujours pas été résolu; le conflit congolo-zambien à la frontière interlacustre entre les lacs Moëro et Tanganyika était à la «Une» il y a peu de temps; le conflit frontalier congolo-angolais, concernant les limites extérieures du plateau continental de la RDC à la côte Atlantique à Muanda dans la province du Kongo central, est toujours d'actualité. J'en passe et de meilleurs.

En sus de toutes les causes ci-haut énumérées, il sied de prendre en compte le déficit de suivi, de surveillance et d'entretien des frontières internationales congolaises par les autorités nationales congolaises. Un déficit d'attention à la limite de la négligence, sinon de la complaisance. Et comme l'a si bien déclaré Amani Toumani Touré, l'ancien président du Mali d'heureuse mémoire, je cite «*si vous n'avez pas votre chien de garde chez vous, vous aurez chez vous le chien de votre voisin*».

Amani Toumani Touré ne pouvait pas si bien dire : le fait que les autorités congolaises prêtent peu d'attention, une inattention qui frise la négligence, les frontières internationales congolaises sont livrées à la merci de nos nombreux voisins. Et, demain nous n'aurons que nos yeux pour pleurer. Car, ça sera trop tard.

REMÈDES À APPORTER À LA PROBLÉMATIQUE DE GESTION DES FRONTIÈRES

Plusieurs remèdes peuvent être envisagés, entre autres : une diplomatie agissante tous azimuts; la levée d'une Armée nationale forte, très dissuasive; une vraie volonté politique de doter la Commission permanente des frontières (CPF) de moyens conséquents; une bonne politique de gestion des zones frontalières à travers des projets d'intérêts communs transfrontaliers; une sensibilisation permanente du peuple congolais à une conscience accrue au sujet de la balkanisation du pays.

Une diplomatie agissante auprès de nombreux voisins, en particulier nos belligérants d'hier, est déjà une réalité depuis l'avènement du nouveau régime en place depuis le 24 janvier 2019. Un voisin, ça ne se choisit pas; il est là et on est contraint de vivre en bonne intelligence avec lui jusqu'à l'éternité, tout en restant bien sûr, très vigilant du fait que les mauvaises habitudes ont la peau dure.

La problématique de la gestion de nos frontières est une équation multi sectorielle. Elle intéresse plusieurs ministères à la fois notamment : l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières; les Affaires étrangères et Coopération internationale; la Défense nationale et Anciens combattants; l'Aménagement du territoire; la Recherche scientifique et Innovation technologique.

Le ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières est le ministère assurant la tutelle de la Commission permanente des frontières (CPF) de la RDC. C'est à lui que revient la charge de doter à la CPF de moyens conséquents pour permettre à cet important service public de l'Etat congolais de remplir ses missions.

La CPF, dans le cadre de ses missions, est obligée de travailler en commission technique mixte avec ses collègues de différents pays voisins de la RDC. Et, c'est au ministère des Affaires étrangères et Coopération internationale que revient le rôle de coordonner toutes ces actions bilatérales en tenant compte des avis et considérations de nos représentations diplomatiques dans ces pays.

Quant au ministère de la Défense nationale et Anciens combattants, c'est à lui que revient la charge de la défense et la sécurité de l'immense territoire national en général et les frontières internationales congolaises en particulier.

Pour ce qui concerne le ministère de l'Aménagement du territoire, il lui appartient le rôle de concevoir des projets d'intérêt commun au profit des zones frontalières, de ses populations qui, souvent se sentent abandonnées par rapport aux autres compatriotes.

Enfin, le ministère de la Recherche scientifique et Innovation technologique, c'est celui qui assure la tutelle de l'Institut Géographique du Congo (IGC), un service public de l'Etat congolais qui dispose de la main d'œuvre technique qualifiée que la CPF utilise pour réaliser ses missions de démarcation de nos frontières.

Aussi, la sensibilisation du peuple congolais est une action qui doit être menée d'une manière permanente pour qu'il prenne conscience des enjeux de l'heure.

Les occupations et invasions intempêtes à répétition des frontières internationales congolaises, comme souligné ci-haut, n'est nullement une vue de l'esprit, c'est une réalité qui

se vit chaque jour. Car, pour certaines officines occidentales, les multinationales en tête, la RDC est trop grande, incapable de s'assurer une bonne gouvernance, il faut à tout prix la balkaniser. Ce qui ferait naturellement le bonheur de la plupart de petits pays qui l'entourent.

En revanche, le peuple congolais, au-delà de ses contradictions, de sa diversité qui, pour lui, n'est qu'une richesse en plus, a prouvé au monde entier dans le passé qu'il tient à son unité, à son vivre ensemble.

C'est aux décideurs congolais d'en prendre toute la dimension de leur responsabilité et s'approprier en toute honnêteté la devise léguée par Mzee Laurent-Désiré Kabila d'heureuse mémoire, nous citons «*NE JAMAIS TRAHIR LE CONGO*», «*Non à la BALKANISATION DE LA RDC*».

CONCLUSION

En conclusion, faut-il que nous revenions à notre sujet et paraphraser l'éminent géographe français Michel Foucher qui, dans son ouvrage intitulé «*Frontières d'Afrique, pour en finir avec un mythe*» souligne qu'en matière de tracé des frontières africaines internationales héritées de la colonisation, les anciennes puissances coloniales européennes dont la Belgique, ancienne puissance coloniale de la colonie du Congo belge, l'actuelle République Démocratique du Congo, se situe au peloton de tête dernière la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, mais bien loin devant le Portugal, l'Italie, l'Espagne et tant d'autres parmi les quatorze puissances coloniales signataires de l'ACTE DE BERLIN symbolisant la fin de la CONFÉRENCE DE BERLIN, le 26 février 1885.

Dans ce tracé des frontières africaines, la Belgique, en l'espace de près d'un demi-siècle, est parvenue à délimiter et à démarquer, hormis certains tronçons de frontières terrestres, notamment avec l'Ouganda, toute la frontière terrestre avec le Sud-Soudan et le tronçon de frontière terrestre inter-lacustre RDC-ZAMBIE, long de 205 km, toutes les autres frontières terrestres internationales communes RDC-neuf (9) pays voisins étaient délimitées et démarquées.

A titre de rappel, comme indiqué ci-haut, les

frontières internationales congolaises liquides bien que délimitées n'ont pas été démarquées. Quant aux lignes latérales du plateau continental de la RDC avec l'Angola, elles n'ont été ni délimitées ni démarquées. Toutefois, en dépit de l'énorme effort consenti par la Belgique, force est de reconnaître qu'il demeure une œuvre inachevée.

Qu'à cela ne tienne, la Belgique a réalisé ce qu'elle a pu, il appartient ici et maintenant à la RDC de parachever l'œuvre inachevée de l'ancienne puissance coloniale. Ce qui implique naturellement une volonté politique avérée qui, avons-nous toutes les raisons de le croire, ne fait pas défaut dans le chef du Gouvernement en place, dit des «*Warriors*».

Toujours est-il qu'avec ses 2.345.400 km², la RDC est un grand pays. Deuxième d'Afrique après l'Algérie et dixième du monde, la RDC, en tant que grand pays, a un noble devoir de défendre sa grandeur. C'est un fait que nous Congolais, ses dignes filles et fils, en sommes conscients. Et, pour preuve, nous en faisons promesse chaque matin à travers notre hymne national le «*DEBOUT CONGOLAIS*», nous disons «*Nous supplanterons ton sol et nous assurerons TA GRANDEUR*».

Or, assurer la grandeur d'un pays tel que la RDC, c'est défendre bec et ongles ses frontières internationales communes héritées de la colonisation qui a pris fin le jeudi 30 juin 1960, date de l'accession du Congo belge à l'indépendance.

Enfin, pour clore notre propos, nous faisons nôtre, la célèbre maxime napoléonienne ci-haut mentionnée qui postule citation «*Tout est dans la Géographie*».

En effet, tout ce qui, dans le passé ou qui dans un avenir proche ou lointain, peut arriver à la RDC, est assurément inscrit dans sa géographie. Une géographie, nous l'affirmons sans peur d'être contredit, une «*géographie de la Grandeur*».

C'est le destin de la RDC avec son identité de la Grandeur, de la Responsabilité. Il nous appartient, une fois de plus, d'en prendre conscience.

ROGER-NESTOR LUBIKU LUSIENSE

COLONEL GÉOGRAPHE-CARTOGAPHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DE L'IGC

EXPERT DU GOUVERNEMENT

ONU : l'Arabie Saoudite réaffirme son soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara

L'Arabie Saoudite a réitéré, mardi à New York, son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Maroc, en mettant en avant les efforts du Royaume visant à trouver une solution politique et réaliste à la question du Sahara marocain.

ECONEWS AVEC MAP

« L'Arabie Saoudite rejette toute atteinte aux intérêts suprêmes ou à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc frère », a souligné l'ambassadeur, représentant permanent de l'Arabie Saoudite, Abdallah Al Mouallimi, devant la 4^{ème} Commission de l'Assemblée générale de l'ONU. Il a également indiqué que son pays salue, à nouveau, la tenue de deux tables-rondes sur le Sahara marocain avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du « Polisario ».

« Nous appelons à continuer dans ce processus pour aboutir à une solution définitive à un conflit qui que trop n'a duré », a insisté M. Al Mouallimi, affirmant que l'Arabie Saoudite soutient les efforts engagés par le Maroc en vue de trouver une solution politique et réaliste à la question du Sahara marocain,

basée sur le compromis et les résolutions afférentes du Conseil de sécurité, et sous l'égide du secrétaire général de l'ONU.

Dans ce sens, l'ambassadeur saoudien a réitéré le soutien de son pays à l'initiative marocaine d'autonomie dans le cadre de la souveraineté du Royaume et son intégrité territoriale, notant qu'il s'agit d'une solution conforme au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'assemblée générale de l'ONU.

« Cette initiative a été saluée par le Conseil de sécurité à travers les résolutions adoptées depuis 2007 », a-t-il indiqué, ajoutant que son pays salue également la participation des élus sahraouis dans les sessions du Comité des 24 ainsi que lors des deux tables-rondes à Genève.



« Le Maroc a renforcé le développement économique et social au Sahara marocain dans le cadre du nouveau modèle de développement et des réalisations majeures en matière des droits de l'Homme », a-t-il encore fait observer, mettant en avant le triple scrutin qui s'est déroulé récemment dans les provinces du Sud, à l'instar des autres régions du Royaume.

M. Al Mouallimi a en outre mis en exergue les efforts engagés par le Maroc en matière de lutte contre la pandémie de Covid-19 en fournissant du vaccin aux

populations dans le Sahara marocain.

Réitérant son soutien aux efforts consentis par le Maroc afin de trouver une solution à ce différend régional, l'Arabie Saoudite a rappelé l'importance de faire preuve de sagesse, de réalisme et de compromis entre toutes les parties concernées.

L'ambassadeur a, de même, relevé que le règlement de ce conflit autour du Sahara marocain contribuera à garantir la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel.

LA CELAC POUR UNE « SOLUTION POLITIQUE ET MUTUELLEMENT ACCEPTABLE »
La Communauté des États latino-américains et des caraïbes (CELAC) a réaffirmé, mardi à New York, son soutien « ferme » aux efforts du secrétaire général de l'ONU visant à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara marocain.

« Nous continuerons à appuyer fermement les efforts du secrétaire général de l'ONU et de son envoyé personnel pour le Sahara afin de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable », a souligné le représentant du Mexique à l'ONU, dans une intervention devant la 4^{ème} Commission de l'assemblée générale de l'ONU, au nom de la CELAC.

La CELAC s'est dit convaincue que les efforts multilatéraux pour promouvoir des négociations « substantielles » et « plus intensifiées » entre les parties vont continuer sous l'égide du secrétaire général de l'ONU et son envoyé personnel pour le Sahara marocain, Staffan de Mistura, le but étant de trouver une solution définitive à un conflit qui n'a que trop duré.

Contre la présence russe : le Conseil de sécurité de l'ONU en mission ce week-end au Sahel

Le Conseil de sécurité de l'ONU sera ce week-end au Sahel en visite au Mali et au Niger, pour pousser Bamako à revenir à un pouvoir civil, après deux coups d'Etat militaires en neuf mois dans une région marquée par une forte poussée djihadiste. En réalité, il s'agit d'une mission initiée par la France, inquiète de la percée de la Russie dans cette région, susurre-t-on dans les couloirs des Nations Unies.

« La région du Sahel est exposée à tous les défis. C'est là que sont les enjeux de la lutte contre le terrorisme, de la problématique humanitaire, de l'impact du changement climatique, de la bonne gouvernance », a déclaré à l'AFP l'ambassadeur du Niger auprès des Nations Unies, Abdou Abarry, qui co-dirige ce déplacement avec son homologue français.

« La situation au Sahel demeure très fragile », renchérit Nicolas de Rivière, en évoquant « la stabilisation du Mali » et la nécessité de « discuter de la façon de soutenir les efforts des pays du G5 Sahel pour assurer leur sécurité ».

Les relations de la junte malienne avec la France sont au plus bas et ce voyage survient alors que Bamako cherche des partenaires alternatifs à Paris, notamment en Russie. Un déploiement au Mali de

paramilitaires russes du groupe privé Wagner, réputé proche du Kremlin, est rejeté par les Européens qui le jugent incompatible avec leur engagement dans la mission de Casques bleus Minusma ou de forces anti-djihadistes.

Pour les quinze membres du Conseil de sécurité, aller dans un pays dirigé par un militaire n'équivaut pas à « cautionner les coups d'Etat au Mali » (août 2020 et mai 2021), assurent plusieurs diplomates occidentaux et africains. Ils vont « dans la région soutenir les organisations régionales comme la Cédéao, insister sur le respect des délais électoraux et, si ce n'est pas possible, avoir au moins un calendrier réaliste », précise l'un d'eux.

La Cédéao (Communauté des États ouest-africains) a imposé des élections au Mali le 27 février 2022, mais le pouvoir estime qu'un report de quelques semaines ou mois n'est pas à exclure, l'important étant leur crédibilité.

Si Chine, Russie et Inde seront représentées par des ambassadeurs adjoints, les États-Unis envoient au Sahel Linda Thomas-Greenfield, ambassadrice à l'ONU au rang de ministre au sein du gouvernement Biden. Une participation rare à



En se tournant vers la Russie, le président intérimaire du Mali, Assimi Goïta, a suscité une vive colère de la France, la puissance coloniale

ce niveau et Européens comme Africains espèrent en profiter pour tenter d'infléchir la position américaine sur la force anti-djihadiste G5 Sahel.

Jusqu'à présent, Washington privilégie l'aide bilatérale et refuse – comme Londres – l'idée défendue par le secrétaire général de l'ONU créer un Bureau de soutien de l'ONU, avec des fonds onusiens communs, à cette force composée de troupes du Niger, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et de Mauritanie.

« Contre-terrorisme »

Dans une lettre au Conseil de sécurité, Antonio Guterres a révélé récemment que l'Otan

examinait « des options pour un soutien accru au G5 Sahel ».

« Les Américains veulent des options alternatives », tente de décrypter un diplomate sous couvert d'anonymat. Mais « l'Otan n'apparaît pas à première vue comme une option très faisable » et « ce n'est pas ce que l'Afrique demande », note-t-il.

Les États-Unis soutiennent que « le maintien de la paix n'est pas du contre-terrorisme », poursuit ce diplomate. Le premier est du ressort de l'ONU, alors que le deuxième relève d'une approche plutôt nationale.

Mais « en Afrique, où la menace terroriste augmente ou se diversifie, les opérations de

maintien de la paix vont devoir se poser de plus en plus de questions » sur leur rôle anti-jihadiste, ajoute-t-il, en demandant : quelle différence y a-t-il entre protéger des civils face à une menace terroriste et face à des groupes armés ?

Lorsqu'un pays combat sur son sol une menace, la règle à l'ONU est qu'il n'y a guère de raison pour qu'elle le soutienne financièrement, rapporte toutefois une autre source diplomatique.

Aucun commentaire n'a pu être obtenu par l'AFP auprès de la mission diplomatique américaine à l'ONU sur les motivations de Linda Thomas-Greenfield à l'égard de son premier voyage au Sahel avec le Conseil de sécurité.

Côté français, l'enjeu du voyage est aussi d'essayer de débloquer une demande de Paris d'augmenter la Minusma de 2.000 Casques bleus dans le centre du pays (la mission compte 13.289 militaires et 1.920 policiers). Formulée en juin après l'annonce d'un désengagement au Mali de la force Barkhane, cette requête est rejetée par plusieurs membres du Conseil, notamment pour des raisons financières, selon des diplomates.

Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI : le vide abyssal

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international viennent de clôturer à Washington leurs assemblées annuelles. Comme à ses habitudes, la CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde) remet en cause l'efficacité de ces institutions de Bretton Woods créées en 1944, au lendemain de la seconde guerre mondiale. De l'avis du CADTM, le Comité du développement, cadre d'orientation de la Banque mondiale et du FMI, « a enterré tous les espoirs des pays du Sud en vue de nouvelles mesures du couple FMI/Banque mondiale pour répondre à leur situation d'endettement et libérer les ressources nécessaires à la satisfaction des droits humains, notamment dans le secteur de la santé ».

ECONEWS AVEC CADTM

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont tenu leurs traditionnelles assemblées annuelles les 14 et 15 octobre 2021 à Washington (Etats-Unis). En dépit de la situation d'endettement critique des pays du Sud, aucun nouvel engagement n'a été pris par les institutions de Bretton Woods, rapporte le CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde).

Dans un communiqué du 15 octobre 2021, le Comité du développement, « forum du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international établi au niveau ministériel pour faciliter la recherche de consensus intergouvernementaux sur les questions de développement », a enterré tous les espoirs des pays du Sud en vue de nouvelles mesures du couple FMI/Banque mondiale pour répondre à leur situation d'endettement et libérer les ressources nécessaires à la satisfaction des droits humains, notamment dans le secteur de la santé.

Malgré le fort ralentissement de l'économie mondiale et ses conséquences néfastes sur la vulnérabilité des pays du Sud, la nécessité, selon la CNUCED, de procéder à des allègements ou des annulations de dettes, la hausse sans précédent et inquiétant de la dette des pays à faible revenu et plus largement de l'ensemble des pays du Sud, et les appels de plusieurs dizaines de pays du Sud à l'annulation de leur dette lors de la 76^e assemblée générale de l'ONU fin septembre, ni le FMI, ni la Banque mondiale n'entreprendront de mesures supplémentaires au service des pays du Sud.

Dans le sillage du sommet du G20 du 13 octobre 2021, les deux institutions de Bretton Woods ont annoncé la fin de la très insuffisante Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et ont réitéré leur soutien et leur confiance aveugle envers l'inopérant « Common Framework », cadre incapable d'engager ne serait-ce qu'un seul créancier privé dans des restructurations de dette depuis son lancement en novembre 2020. Ils

se sont de nouveau félicités de l'allocation historique de 650 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, alors même que les 135 pays en développement ne percevront que 40 % de cette somme, contre 60 % pour les 55 pays dit développés.

La Banque mondiale, le FMI, les pays du G20 et du Club de Paris ont, tour à tour, instauré des initiatives pour répondre à leur manière à cette crise de la dette. Réponses totalement insuffisantes : l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et le Common Framework (CF) ont seulement reporté le problème.

Pour le premier, plus d'un tiers des 73 pays conviés à participer à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) ont décliné l'invitation, par peur d'être discrédités par les agences de notation et les marchés financiers internationaux, et d'être soumis à une nouvelle cure d'austérité du FMI.

Pour le second, le Common Framework censé étendre l'ISSD aux acteurs privés, principaux créanciers de ces pays (à hauteur de 60 %), l'échec est encore plus probant. Seul 0,2 % du service de la dette due aux créanciers privés a été suspendu et seuls l'Ethiopie, le Tchad et la Zambie ont recouru au CF pour renégocier leur dette, sans aucun succès à ce jour. En bref, pour les 46 pays impliqués dans l'ISSD et le CF, moins d'un quart du service de la dette (10,9 milliards USD) a été suspendu. Plus

d'un tiers des pays du Sud sont en suspension de paiement ou risquent de l'être.

Le 15 septembre 2021, la CNUCED indiquait que « la viabilité de la dette extérieure des PED s'est encore détériorée » et appelait à « un allègement concerté de la dette et, dans certains cas, à son annulation pure et simple, afin de réduire le surendettement des PED et d'éviter une nouvelle décennie perdue pour le développement ».

Le 11 octobre 2021, la Banque mondiale alertait sur le nouveau « niveau record » de la dette des pays à faible revenu et d'une augmentation de plus de 5 % de la dette des PED.

Loin de répondre à la crise actuelle, les mesures des puissances industrielles du Nord et des institutions internationales, se sont davantage inquiétées de la stabilité financière, de la viabilité budgétaire et des chaînes d'approvisionnement que des conditions d'existence de la majorité de la population mondiale.

CRISE DE LA DETTE : UN SOMMET DU G20 POUR RIEN

Comme il est de coutume à la veille des assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, un sommet du G20 s'est tenu, le 13 octobre 2021 à Washington.

Ce qui en ressort, sans surprise, c'est que les puissances industrielles du Nord et les

institutions internationales s'inquiètent davantage de la stabilité financière, de la viabilité budgétaire et des chaînes d'approvisionnement que des conditions d'existence de la majorité de la population mondiale. Le G20, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI refusent de répondre positivement aux revendications pour la levée des brevets, pour une vaccination universelle gratuite associée à des investissements massifs dans les systèmes de santé publique.

Suite au sommet du G20 qui réunit les pays qui dominent le monde pour l'intérêt du Capital, il est clair qu'aucune initiative favorable aux pays débiteurs du Sud ne sera prise pour leur permette de répondre à l'urgence et d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 qui sont pourtant très modestes. Au contraire, les seules mesures adoptées le sont pour garantir le remboursement de la dette aux banques du Nord et aux créanciers privés.

Dans ces conditions, le CADTM appelle une nouvelle fois au remplacement de ces institutions et à la formation d'un front uni des pays du Sud pour décréter une suspension immédiate du service de la dette en invoquant l'état de nécessité et le changement fondamental de circonstance. Il s'agit également, grâce à un audit à participation citoyenne, d'identifier les dettes illégitimes, illégales, odieuses et insoutenables pour procéder à leur répudiation pure et simple.

Banni de Twitter et de Facebook, Donald Trump lance son propre réseau social

ECONEWS AVEC AFP

Il fallait s'y attendre. On n'est jamais si bien servi que par soi-même. L'ancien président américain, Donald Trump, a annoncé, mercredi 20 octobre, le lancement de son propre réseau social, après avoir été banni, en janvier 2021, de Twitter, Facebook et YouTube.

Baptisé « Truth Social », (« le réseau social de la vérité », en français), la plate-forme devrait être ouverte à un nombre restreint de personnes au mois de novembre, avant d'être ouverte totalement au premier trimestre 2022, explique l'ex-star de télé-réalité dans un communiqué, qui fait savoir que l'application est déjà disponible en précommande sur l'AppStore.

Banni depuis sa fin de mandat de Twitter, Facebook ou encore YouTube pour avoir in-

cité ses partisans à la violence sur leurs plateformes avant l'assaut contre le Capitole le 6 janvier, le républicain n'avait depuis plus de moyens conséquents pour s'exprimer publiquement sur internet.

La plate-forme appartiendra au groupe nouvellement créé « Trump Media & Technology (TMTG) », une structure qui fournira également un service de vidéos à la demande et des podcasts « non-woke », précise le communiqué.

La plate-forme permettra de « résister à la tyrannie des géants de la technologie installés dans la Silicon Valley et qui ont utilisé leur monopole pour étouffer les voix de l'opposition », assure Trump.

« Votre président préféré a été réduit au silence, c'est inacceptable. (...) J'ai hâte d'envoyer ma première VÉRITÉ » sur ce



nouveau réseau social, termine Trump.

Le milliardaire républicain avait été évincé de Facebook, Twitter et YouTube après l'assaut meurtrier du Capitole mené par ses partisans lors de la cérémonie de certification de la victoire de son rival Joe Biden à l'élection présidentielle, le 6 janvier.

« Nous vivons dans un monde où les talibans ont une

énorme présence sur Twitter alors que votre président américain préféré a été réduit au silence. C'est inacceptable », poursuit Donald Trump.

UN FUTUR GROUPE COTÉ EN BOURSE

Le groupe Trump Media & Technology va fusionner avec Digital World Acquisition Corp (DWAC) afin d'être coté, men-

tionne par ailleurs le communiqué.

L'entreprise DWAC est un SPAC (« Special Purpose Acquisition Company ») : une société sans activité commerciale et dont le but est de lever des fonds en entrant sur une place boursière, puis de fusionner avec une société cible qui souhaite se faire coter, le nouveau groupe de Donald Trump en l'occurrence.

DWAC est cotée à l'indice Nasdaq et toujours, selon le communiqué, le nouveau groupe de Donald Trump serait ainsi valorisé à 875 millions de dollars US (750 millions d'euros).

Avant d'être banni, Donald Trump comptait près de 89 millions d'abonnés sur Twitter où il avait annoncé nombre de grandes décisions présidentielles et des limogeages tonitruants ainsi que 35 millions sur Facebook et 24 millions sur Instagram.

Interclubs de la CAF : les quatre clubs de la RDC jouent leur destin ce week-end

Quatre clubs congolais, engagés dans les compétitions continentales, jouent leur destin ce week-end.

N. KANKU

De quatre clubs congolais engagés dans les compétitions, seul le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a pu ramener une victoire de Kigali, au Rwanda. Ce week-end, ils sont en compétition pour s'assurer une place dans ces compétitions de la CAF (Confédération africaine de football).

En coupe de la confédération de la CAF, l'AS V. Club de Kinshasa reçoit la formation sud-africaine de Murumo Gallants FC, ce vendredi 22 octobre, au stade des Martyrs de la Pentecôte en match retour du second tour préliminaire de cette compétition.

Jeudi, au cours de la conférence de presse d'avant match, le coach principal des vert et noir de la capitale, Dominique Cionci, s'est montré confiant.

«On a fait un faux-pas

lors du match aller joué en déplacement, on va y remédier. Nous n'avons qu'un seul objectif : qualifier l'équipe. Nous avons travaillé psychologiquement sur un système qui peut perturber l'adversaire», a déclaré Dominique Cionci.

A noter que V. Club avait perdu lors du match aller (2-1). C'est dire que les Moscovites ont l'obligation de gagner pour poursuivre la compétition.

Toujours en Coupe de la CAF, DCMP joue son match retour contre l'AS Kigali du Rwanda, ce dimanche 24 octobre 2021, au stade des Martyrs. L'équipe kinoise a l'avantage par rapport à son adversaire du jour qui ne verra pas en victime expiatoire, malgré sa défaite à domicile en match aller.

En ligue des Champions de la CAF, TP Mazembe offre son hospitalité à Amazulu



C'est sans son public que Mazembe cherchera à arracher sa qualification face aux Sud-africains d'Amazulu

de l'Afrique du Sud, ce samedi 23 octobre 2021, à son stade de Kamalondo. Cette rencontre va se dérouler à huis clos. Les supporters sont invités à suivre le match à la télévision. Le message du club de Lubumbashi renseigne sur les

canaux de diffusion du match.

«Aux supporters de Lubumbashi et ses environs, prière de rester à la maison parce que vous ne manquerez rien. L'équipe de production de Nyota TV a mis le paquet pour la diffusion du

match. Du mercredi au samedi par exemple, des émissions spéciales sur la rencontre sont diffusées chaque soir sur Nyota TV : l'arrivée de l'équipe d'Amazulu jeudi à midi, le début de la mise au vert des Corbeaux le même jour en début d'après-midi, les coulisses de la préparation et tant d'autres images sont à voir à la télévision et sur nos pages officielles», lit-on sur le site internet des Corbeaux

En match aller à Durban, en Afrique du Sud, TP Mazembe avait contraint le club sud-africain à un nul vierge. Dans la même compétition, Maniema Union effectue un déplacement périlleux face à Mamelodi Sundowns de l'Afrique du Sud, le dimanche 24 octobre 2021. En match aller, disputé au stade des Martyrs, Maniema Union a réussi à imposer un nul (2-2)aux Sud-africains.

Eliminatoires CAN 2022 Dames : le forfait de la RDC qui profite à la Guinée équatoriale

NANA K.

Attendue à Malabo (Guinée équatoriale) pour livrer la rencontre aller du premier tour des qualifications pour la prochaine CAN (Coupe d'Afrique des Nations) Dames, la sélection nationale de la République Démocratique du Congo (RDC) n'a pas pu effectuer ce déplacement, offrant ainsi les trois points de la victoire à Nzalang Nacional, l'équipe correspondante de la Guinée Équatoriale.

Les Léopards Dames n'ont pas réussi à atteindre Malabo, faute de moyens, se dit-on dans les couloirs de la Fécofa (Fédération congolaise de football association).

Les commissaires de la rencontre ont constaté cette absence de l'adversaire de la Guinée Équatoriale et ont marqué la victoire en faveur de l'équipe locale. Le match retour est prévu pour dimanche prochain en RDC.

Pour rappel, la rencon-



Les Léopards Dames de la RDC n'ont pas pu effectuer le déplacement de Malabo, faute des moyens

tre aller du premier tour des qualifications pour la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2022 devait opposer les deux sélections, mercredi dernier, à l'Estadio de Malabo. Malheureusement, les Congolaises ont répondu aux abonnées absentes.

STATU QUO POUR LA RDC DANS LE CLASSEMENT FIFA

En RDC, le football est réellement en crise. Pour preuve, la Fédération internationale de football association

(FIFA) a rendu public, jeudi 21 octobre, son nouveau classement des nations. Un total de 160 matches internationaux disputés ce mois a été pris en compte dans l'élaboration de ce dernier classement. Il s'agit des matches de qualifications pour la Coupe du monde Qatar 2022, des rencontres amicales, et le tour final de la Ligue des nations de l'UEFA.

Ces différents matches n'ont pas été sans impact sur le présent classement. Mais pour la RDC, auteure de deux matches en ce mois d'octobre dont

une victoire (2-0) et une défaite (1-0) contre à chaque fois Madagascar, rien n'a changé. Comme lors du mois précédent, la nation se maintient à la 67^{ème} place sur le plan mondial et à la 13^{ème} sur le continent.

Le Sénégal, déjà qualifié pour la prochaine étape des éliminatoires de la Coupe du monde Qatar 2022, conserve sa première place en Afrique. Le podium est complété par la Tunisie et le Maroc, un autre qualifié pour le prochain tour.

Sur le plan mondial, la Belgique reste au sommet et ce, en dépit de sa défaite en finale de la Ligue des Nations de l'UEFA face à la France (3^e). Le Brésil reste deuxième (2^{ème}).

Le prochain classement mondial de la FIFA sera publié le 25 novembre prochain. Durant ce mois, les Léopards auront deux autres matches décisifs dans la course pour la qualification au prochain tour du mondial Qatar 2022. Ce sera face à la Tanzanie et au Bénin.

L'élection du nouveau comité de la Linafoot reportée à fin octobre

N.K.

Initialement prévue pour ce samedi 23 octobre 2021, l'élection de nouveaux animateurs du comité de gestion de la Linafoot (Ligue nationale de foot-

ball) est reportée au 30 octobre. La commission électorale justifie cette décision par le fait que certains clubs, qui doivent prendre part à ces élections, seront en compétition le week-end prochain pour le compte de la manche re-

tour des interclubs de la Confédération africaine de football (CAF).

Cette décision fait les affaires de différents candidats qui auront plus le temps pour battre campagne. Ainsi, ceux dont les dossiers ont été rejetés avaient jusqu'au jeudi 21

octobre pour introduire les recours. Après examen des recours, la liste définitive des candidats sera rendue publique le 25 lundi octobre.

Pour le moment, quatre candidats sont en lice pour le poste de président de la Linafoot.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Tony Mwaba, déterminé comme jamais : « La gratuité de l'enseignement de base est irréversible »

Jeudi devant la presse, Tony Mwaba, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, était à la défensive pour défendre le programme gouvernemental qu'il met en œuvre dans le sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et technique. Alors que la rentrée scolaire, en vigueur depuis le 4 octobre 2021, bat de l'aile, Tony Mwaba se veut plutôt optimiste ! « Il n'y pas de grève dans les écoles. C'est juste une action anti-gratuité. Nous assistons à une sorte de manipulation », a dit le ministre de l'EPST sur les antennes de la télévision nationale. Toujours est-il que les assurances de Tony Mwaba contrastent avec ce qui s'est passé jeudi matin à Kinshasa, avec des élèves, habillés en bleu et blanc, qui ont pris d'assaut le Palais du peuple, siège du Parlement.

ECONews

Il a été très sollicité pour rendre compte à l'opinion du chaos qui ronge le secteur public de l'enseignement primaire, secondaire et technique (EPST). Finalement, c'est hier jeudi que Tony Mwaba, ministre de l'EPST, s'est prêté à cet exercice, aux côtés du porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya.

Trois semaines après la rentrée scolaire, les élèves du secteur public de l'EPST n'ont toujours pas accès aux cours, les enseignants ayant décidé de sécher les salles de classe. Qu'est-ce qui se passe réellement ?

Tony Mwaba, par ailleurs professeur d'universités, balaie d'un revers de main l'hypothèse d'une grève. « Aucun syndicat de l'EPST n'a décrété la grève de façon officielle. Nous assistons juste à une action anti-gratuité », tranche-t-il.

Quoi qu'il en soit, il confirme la ferme volonté du Gouvernement, alignée derrière la vision du Président de la République, d'aller jusqu'au bout de la gratuité. « La gratuité de l'enseignement de

base est irréversible ».

Sans remettre en cause les revendications des enseignants, Tony Mwaba reconnaît que le Gouvernement est conscient des défis à relever et y travaille.

D'où, son appel à tous les partenaires du secteur de l'EPST. « Il n'y a aucune raison de sécher, d'abandonner les enfants. Avec la signature de l'arrêté interministériel, nous allons nous occuper de ces problèmes ».

Convaincu qu'il y a une main noire politique derrière ce qui se passe dans les écoles publiques, Tony Mwaba a lancé : « Acteurs politiques, laissez nos enfants étudier ! »

DES ÉLÈVES PRENNENT D'ASSAUT LE PALAIS DU PEUPLE

Toujours est-il que des milliers d'élèves des écoles publiques de Kinshasa ont assiégé, jeudi 21 octobre, l'enceinte du Palais du peuple, siège du Parlement. Ils réclamaient la reprise des enseignements, actuellement paralysés par une grève sèche des enseignants depuis



la rentrée scolaire 2021-2022 qui a eu lieu le 4 octobre.

Les élèves exigeaient une solution aux revendications des enseignants qui demandent une nette revalorisation de leurs salaires ainsi que la mécanisation des nouvelles unités. Ils scandaient des chansons et lançaient des cris hostiles au régime en place. A l'instar de "Soki classe ezongi te, to ko mela Bombé" (en Lingala), entendez en français : "Si la rentrée scolaire n'est toujours pas effective, nous allons consommer de la drogue et autres substances ou liqueurs enivrants". C'est dire qu'ils vont gagner la rue, avec toutes les conséquences qui pourraient s'en suivre. Et ça serait alors une menace pour une année blanche.

Pour les observateurs, l'école est en panne. Aussi les élèves revendiquent-ils la reprise effective des enseignements. L'opinion estime que la gratuité de l'enseignement de base, bien que constitutionnelle, a été mal engagée, mal appliquée. Sans prendre toutes les précautions néces-

saires devant la mener à bon port et la pérenniser.

La précipitation avec laquelle cette mesure a été appliquée, sans doute, pour des raisons politiques, est à la base du couac que l'on connaît aujourd'hui. C'est ainsi qu'il est demandé au Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, de se mettre à l'écoute des enseignants pour tenter de sauver les meubles.

On ose croire qu'il n'est nullement question de rabaisser le Chef de l'Etat dans la mesure où il a promis, durant son mandat, de faire du dialogue un mode de gestion pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le pays. Et puis, il s'agit d'un conflit de travail qu'on ne peut résoudre que par le dialogue entre deux parties.

D'ailleurs, la signature, dernièrement, de l'arrêté interministériel pour la création d'un Conseil permanent du dialogue social entre le Gouvernement et le banc syndical s'inscrit déjà dans ce cadre.

En effet, fait-on remar-

quer, « c'est l'enseignement qui est gratuit ! L'enseignant, lui, ne l'est pas ». Il doit être payé correctement.

LES 40.000 FC QUI FÂCHENT

Le bras de fer entre le Gouvernement et le banc syndical des enseignants s'est encore radicalisé, ces derniers jours, avec les menaces répétées du ministre Tony Mwaba de désactiver des listes de paie les enseignants grévistes, et de les remplacer par de nouvelles recrues. Le ministre accuse, en effet, ces derniers d'être manipulés par la hiérarchie de l'Eglise catholique, actuellement en place, sur la désignation des animateurs de la Commission électorale nationale indépendante (Céni).

Dans tous les cas, le Gouvernement ne doit pas chercher à la fois une chose et son contraire. Il ne va tout de même pas sacrifier la jeunesse écolière, l'avenir de demain, et les enseignants devant assurer cette relève.

Le saupoudrage de 40 000 Fc ajoutés à la rémunération -c'est vrai que c'est mieux que ne rien avoir - ne représente pas grand-chose face à la dépréciation continue du Franc congolais. Les enseignants de l'EPST/secteur public, ne vivant pas sur une autre planète, ne sont que des vacataires, situation qui ne les rassure pas dans leur carrière. Et c'est dommage que l'EPST soit le seul département ministériel dont les fonctionnaires ne bénéficient pas de prime.

Nouvelles révélations à la haute Cour militaire : 40.000 Usd pour éliminer Floribert Chebeya

LIGHANA M.

Le procès en appel de Jacques Mugabo et Christian Ngoy Kenga, deux membres du commando qui a éliminé Floribert Chebeya et Fidèle Bazana, s'est ouvert le mercredi 13 octobre 2021 à la prison de Ndolo. Le lieutenant Jacques Mugabo avait décidé de parler, décrivant les circonstances dans lesquelles ont été tués l'ancien secrétaire exécutif de la VSV et son chauffeur. Devant la haute Cour militaire, il a reconnu avoir exécuté Chebeya et Bazana.

Comme s'il n'en suffisait pas, mercredi devant la Cour, de nouvelles révélations ont

été faites sur le montant qu'aurait coûté la tête de Chebeya, assassiné le même soir du 1^{er} juin 2010 avec son chauffeur, Fidèle Bazana.

Il y a cependant quelques zones d'ombre : Qui en voulait réellement à la tête de Chebeya ? Qui a financé l'opération ?

DES NOUVELLES RÉVÉLATIONS

Selon des nouveaux aveux faits par un prévenu lors de la dernière audience devant la haute Cour militaire, le montant qu'aurait coûté la tête de Chebeya et son chauffeur s'élevait à 40.000 USD.

« Le 1^{er} juin 2010, le commandant Christian est

entré dans mon bureau avec Jacques Mugabo, ils sont venus avec une doléance auprès de moi pour dire d'intercéder auprès du général John Numbi, qui leur a confié la mission d'éliminer physiquement Chebeya. Et que précédemment, il y a eu 40.000 USD qui ont été disponibilisés pour tuer Chebeya. La personne à qui on avait remis cette somme, n'a pas pu exécuter la mission, estimant que le montant était insuffisant pour une mission aussi importante et qu'il fallait supplier quelque chose », a déclaré le prévenu devant la haute Cour militaire à Ndolo.

Ce même prévenu affirme que cette mission

d'exécuter Chebeya était confiée à Christian Ngoy Kenga et son complice qui était un tueur d'élite. Selon son témoignage, les instructions avaient été données à Christian et son complice par le général John Numbi.

Les nouveaux éléments relatés par les prévenus permettent de mieux comprendre le rôle qu'aurait joué chaque membre du commando dans ce double assassinat.

« Par rapport aux révélations de Paul Mwilambwe, dans les déclarations du policier Ilunga Hergile, ce dernier précise leur responsabilité et le rôle joué par chacun d'eux en tant que membre du commando qui a exécuté les

deux défenseurs des droits de l'Homme au siège de la police à Kinshasa. Il va même jusqu'à citer les noms des commanditaires de qui dépendait le commando et de qui ils recevaient hiérarchiquement les ordres », insiste M. Nsapu, activiste des droits de l'Homme.

Pour l'instant, toutes les dépositions chargent le prévenu Christian Ngoy comme étant le cerveau du commando qui a exécuté Chebeya et son chauffeur. Les familles des victimes aimeraient donc voir le prévenu Christian Ngoy Kenga comparaître devant la haute Cour pour élucider tous les contours de ce crime odieux, perpétré en juin 2010.